

APPEL A PROJETS 2024

**Engagements Quartiers 2030
du QUARTIER BOURG
de Sainte-Foy-la-Grande et Pineuilh**



Date limite de dépôt des projets : 31 janvier 2024

➤ Qu'est-ce que le contrat de ville ?

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État et les collectivités territoriales avec leurs partenaires institutionnels dans « **l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développements entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants** ».

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit les contrats de ville dans son article 6. Initialement prévus pour une durée de 6 ans, ces derniers arrivent à échéance le 31 décembre 2023. Afin de mener au mieux l'élaboration de la future génération de contractualisation en matière de politique de la ville, un travail a été mené, en coconstruction avec les collectivités (CdC du Pays Foyen, Sainte Foy la Grande et Pineuilh) ainsi que tous les acteurs du territoire pour dessiner les contours de la nouvelle géographie prioritaire et pour définir les priorités de ce nouveau contrat de ville.

Le nouveau contrat de ville, qui sera signé en décembre 2023, intègre les orientations stratégiques suivantes en faveur des quartiers prioritaires pour la période 2024-2030 : **un quartier favorisant l'accès à l'emploi et le développement de l'activité, un quartier d'émancipation** (éducation, santé, accès aux droits), **un quartier de transitions** (écologique, démographique, numérique), **un quartier plus ouvert, plus attractif et paisible** et **un quartier citoyen** (lutte contre les discriminations, égalité femme/homme, participation citoyenne).

Avec la définition de la nouvelle géographie prioritaire, la Communauté de communes du Pays Foyen comptabilise toujours un quartier prioritaire : le **Quartier Bourg** qui s'étend principalement sur sainte Foy la Grande et Pineuilh et compte actuellement 2 400 habitants.

Le nouveau contrat de ville va être signé en décembre 2023 par l'État, La CdC du ays Foyen, les villes de Sainte Foy la Grande et de Pineuilh et 17 partenaires institutionnels qui se sont ainsi engagés à mobiliser leurs moyens propres dits de « droit commun » envers le Quartier du Centre de Coutras.

Le conseil citoyen de Sainte Foy la Grande/Pineuilh, signataire lui aussi du Contrat de Ville, a été reconnu par le Préfet de la Gironde le 24 juin 2015. Il est composé d'un collège d'habitants du quartier prioritaire et d'un collège d'acteurs locaux et il contribue à la mise en œuvre et à l'évaluation du Contrat de Ville en se faisant le relais de la parole de l'expression citoyenne du quartier. Le conseil citoyen est associé à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat de ville.

➤ Qu'est-ce que l'appel à projet Politique de la Ville ?

Cet appel à projet permet de bénéficier de crédits supplémentaires alloués par l'État (Préfecture de la Gironde), la Communauté de communes du Pays Foyen et les villes de Sainte Foy la Grande et Pineuilh sur des actions bénéficiant spécifiquement aux habitants du quartier prioritaire et contribuant à la réalisation des orientations du Contrat de Ville.

Chaque porteur de projet souhaitant intervenir sur le Quartier prioritaire doit **prioritairement mobiliser les financements de droit commun des signataires du Contrat de Ville** avant d'avoir recours à l'appel à projets Politique de la Ville.

Les référents Politique de la Ville peuvent accompagner le porteur de projet à identifier les dispositifs de financement de droit commun auprès notamment de l'État, la CAF, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, etc.

Le porteur de projet est également invité à solliciter les fondations qui peuvent être une aide complémentaire intéressante en fonction de leurs domaines d'intervention. Plus d'information sur <http://www.fondations.org>

➤ **Quelles orientations sociales, économiques et urbaines pour le quartier ?**

Les projets présentés devront répondre à au moins une action ou un type d'actions parmi les 4 grandes orientations :

UN QUARTIER FAVORISANT L'ACCES A L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ		
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS A CONDUIRE
Mieux accompagner les employeurs dans leurs recrutements	Embarquer les entreprises du territoire et améliorer le rapprochement offre/demande d'emploi	Renforcer la présence de Pôle emploi
		Pérenniser le détachement de conseillers entreprises de pôle emploi sur le Pays foyen
	Décloisonner les interventions des acteurs sur la chaîne emploi - formation - insertion	Mobiliser une ingénierie de coordination entre les besoins de compétences exprimés par les entreprises sur le bassin d'emploi et les offres de formation destinées aux demandeurs d'emploi du QPV
		Multiplier les dispositifs allant vers les demandeurs d'emploi et les décrocheurs pour détecter des potentiels correspondant aux besoins des entreprises du bassin d'emploi (libournais et bergéracois)
		Promouvoir l'aide à l'employeur pour former un nouveau salarié à son poste dans l'entreprise
Lever les effets de concurrence entre les dispositifs de l'emploi	Promouvoir le dispositif des aides à l'emploi (emplois francs en QPV)	
Renforcer les commerces et artisans du quartier prioritaire	Préparer la transmission des commerces	Faciliter l'installation d'artisans des métiers d'art en centre-ville
	Procéder à une restructuration commerciale du centre-ville	Accompagner la transmission de commerces et artisanat
Territorialiser les formations professionnelles au plus près des entreprises locales		Faire évoluer de la carte des formations pour mieux répondre aux besoins des employeurs du pays foyen, notamment CAP assistant du grand âge et Bac sciences et technologies de la santé et du social
		Développer une offre en formation continue (GRETA et AFPA)
Mettre en œuvre une politique locale d'insertion	Faire baisser le taux de chômage et Favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics les plus précaires et éloignés de l'emploi	Faciliter l'insertion par l'emploi avec un accompagnement individualisé
		Socialiser par le travail : chantiers d'insertion et éducatifs
		Sécuriser les parcours de l'insertion sociale et professionnelle

		Aider à l'insertion professionnelle et sociale par les chantiers d'insertion
Diminuer les non-inscrits et les décrocheurs et accompagner les demandeurs d'emploi	Comprendre qui, quand et pourquoi on décroche pour pouvoir anticiper	Rétablir les permanences des conseillers Pôle Emploi de Saint Magne de Castillon et de Bergerac
		Coordonner des actions avec les équipes des Mission Locale du Libournais, du Bergeracois et du PLIE du Libournais
		Identifier et accompagner les décrocheurs le plus tôt possible
		Faciliter l'accès des 16-25 ans en difficulté aux métiers de l'animation sportive
		Accompagner les choix d'orientation professionnelle des moins de 26 ans
		Promouvoir les métiers de l'apprentissage dans les collèges
	Envisager d'ouvrir une antenne de l'école de la 2ème chance	Accompagner les jeunes en rupture par un accès direct à un travail rémunéré
		Proposer un apprentissage technique aux jeunes de 14 à 18 ans qui n'ont pas réussi à trouver leur voie dans le système scolaire traditionnel
Lever les freins périphériques à l'emploi	Faciliter l'accès de tous les habitants aux mesures d'accès à l'emploi	Permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir les savoirs de base
		Accompagner les usagers à devenir autonomes avec leurs outils numériques et à réaliser leurs démarches administratives en ligne
		Apporter des solutions opérationnelles de mobilité
		Résoudre les problèmes de garde d'enfants

UN QUARTIER D'ÉMANCIPATION

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS ou type d'ACTIONS A CONDUIRE
	Renforcer la socialisation éducative dès la naissance ainsi que celle des parents	Développer l'accueil des enfants
	Prévenir les ruptures éducatives de territoire	Mettre en place des actions visant à favoriser la socialisation des enfants dès leur plus jeune âge en impliquant les parents
	Développer les modes de gardes	Assurer un café des parents pour la petite enfance
	Prévenir le décrochage scolaire	Développer les accompagnements individualisés et collectifs grâce aux équipes pluridisciplinaires en direction des publics les plus fragiles
	Repenser la place de l'école et l'ouvrir aux parents	Renforcer l' accompagnement à la scolarité via les activités de socialisation périscolaire
	Lutter contre l'absentéisme	Travailler sur le décrochage scolaire en se penchant plus particulièrement sur la prévention contre les écrans

Favoriser ou accompagner la réussite éducative en lien avec les parents	Préparer l'enfant à devenir citoyen et le faire participer à la vie citoyenne	Mettre en œuvre des partenariats éducation nationale/culture/sport pour améliorer la cohérence avec les différents temps de l'enfant
		Favoriser hors établissement scolaire des lieux calmes pour le travail scolaire
	Sensibiliser dès le plus jeune âge à l'écologie	Travailler les réaménagements des cours dans le cadre de la restructuration des écoles
		Favoriser la persévérance scolaire et l'accès à l'enseignement supérieur , ouvrir l'accès aux jeunes foyers aux parcours d'études supérieures
	Sensibiliser dès le plus jeune âge à l'écologie	Développer le mentorat
		Développer les cycles de formation et renforcer la réponse aux métiers en tension
	Sensibiliser dès le plus jeune âge à l'écologie	Développer les stages d'immersion en entreprises
		Travailler sur la place de l'école avec les parents, ouvrir l'école aux parents, développer le lien scolaire/périscolaire
	Renforcer les liens et maintenir l'investissement des parents dans l'éducation	Développer le soutien à la parentalité en créant des outils pour mieux communiquer avec eux
		Favoriser des lieux de rencontre des jeunes et des activités le soir et le week-end pour les remobiliser
Associer les acteurs locaux à la politique jeunesse du territoire	Prévoir une offre adaptée en matière de sport, de loisir et de culture	
	Mettre en place une prestation d'accompagnement psychologique des adolescents	
Développer une stratégie jeunesse	Écouter la parole des jeunes des quartiers autour de leurs sujets de préoccupation et renforcer ainsi leur ancrage dans la démocratie locale	Développer une synergie une coordination et une complémentarité entre les différents acteurs de la jeunesse
	Co-construire les orientations et les actions qui les concernent avec les jeunes	Travailler avec les jeunes en équipes pluridisciplinaires (EN, SPIP, PJJ, ML,...)
	Accompagner et mieux orienter les jeunes	
	Lutter contre le déterminisme en développant l'estime de soi, et le potentiel de chacun	
Réduire les inégalités en matière de santé et notamment en matière de santé mentale	Porter un projet de soin à l'échelle du territoire et consolider l'offre existante	Proposer une formation pour connaître les types de troubles, les symptômes, les acteurs, les enjeux ainsi que la question des toxiques

		Développer à destination des professionnels de la politique de la ville des formations Premiers Secours en Santé Mentale	
		Proposer des réponses adaptées aux différents type de publics	
	Articuler le volet santé du contrat de ville avec le contrat local de santé du libournais		Consolider et renforcer l'offre existante
			Assurer un suivi social de santé renforcé pour les élèves scolarisés en articulation avec le contrat local de santé du libournais
			Renforcer les initiatives de prévention
	Améliorer la prévention, l'accès aux soins et aux services de santé de proximité		Réaliser un diagnostic de santé et de l'offre de soins de 1er secours et définir des priorités
			Soutenir la création et le développement des structures de soins premiers recours
	Renforcer les moyens de l'urgence médico-sociale		Améliorer l'accès aux services de santé et aux soins de proximité et lever les freins par la médiation interculturelle
			Développer des actions en matière de santé mentale, appui psychologique
	Développer des actions en direction des publics prioritaires (jeunes, seniors, handicapés)		Assurer un suivi de santé et un suivi social des élèves de l'école et du collège de SFLG
		Développer des actions pour répondre aux problématiques des jeunes en matière d'accès aux soins et de mal être en partenariat avec le Réseau santé jeunes du libournais	
Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs pour les habitants du quartier et notamment les jeunes et les femmes	Démocratiser et rendre la culture accessible à tous	Développer l'accès à l'art et à la culture des habitants et notamment les jeunes des quartiers prioritaires	
		Renforcer des parcours d'éducation artistique et culturelle pour les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires	
	Faciliter toutes les pratiques sportives	Pratiquer une tarification favorable aux habitants des QPV	
		Pérenniser le PASS Sport	
Renforcer l'accès à tous les droits	Favoriser l'accès aux droits sociaux, alimentaires, culturels, sportifs et développer le lien social	Lutter contre le non-recours aux droits sociaux	
		Faciliter l'acquisition de matériel informatique	
		Renforcer les actions autour d'une alimentation locale, durable saisonnière et de qualité	
		Développer les jardins partagés	

	Lutter contre la fracture numérique pour favoriser l'accès aux droits	Favoriser les circuits court dans le domaine de la restauration collective et renforcer l'éducation alimentaire dès le plus jeune âge Développer l'accès à une alimentation de qualité pour tous
UN QUARTIER DE TRANSITIONS		
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS	ACTIONS ou type d'ACTIONS A CONDUIRE
Transition écologique	Aménager des lieux publics ou privés adaptés aux enjeux écologiques : aménagement du territoire et politiques du logement	Construire un projet soutenable et acceptable sur la Place du Foire-rail
	Engager des politiques d'aménagement et de réhabilitation cohérentes et adaptées	Impliquer le bailleur dans une réflexion sur la résidentialisation et la gestion des pieds d'immeubles, et de son foncier disponible
	Végétaliser les espaces publics et assurer des espaces de bien-être partagé	Réinterroger les espaces de jeux existants pour favoriser la mixité des usages, des générations et des genres
	Favoriser le déploiement de nouveaux dispositifs de logements spécifiques et adaptés	développer de nouveaux modes de mobilités adaptés aux activités en apportant des solutions opérationnelles de mobilité Développer les métiers de la propreté et de la végétalisation
	Accompagner et développer de nouvelles pratiques de mobilités écologiques	Permettre l'accès à une alimentation saine et durable expérimenter le projet de sécurité sociale alimentaire
	Mettre en œuvre un plan de déplacement local	Mise en œuvre d'une stratégie pilote de collecte et de traitement des biodéchets à l'échelle du QPV Lutter contre le gaspillage en développant la mise en place de frigos solidaires
Transition démographique : répondre aux enjeux du vieillissement et du handicap dans le quartier Bourg	Renforcer le repérage de l'isolement social	Construire une politique pour accompagner les publics fragiles en réunissant tous les partenaires sociaux qui interviennent directement ou indirectement
	Identifier et développer les actions à mener en matière de services et de loisirs pour lutter contre l'isolement	Dresser un état des lieux des actions existantes en matière d'accompagnement des ces personnes dans les quartiers politique de la ville
	créer du lien social, aménager des espaces de rencontre, des « lieux de sourires », des activités intergénérationnelles socio-culturelles partagées	Renforcer l'aller vers pour éviter l'isolement social
	accompagner les personnes âgées et des personnes porteuses de handicap vers des logements adaptés , en amont des situations de dépendance et d'urgence	Favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible

	développer des outils d'auto-évaluation et de repérage des difficultés d'autonomie et améliorer le traitement de la question de la santé mentale	Adapter l'espace public pour favoriser la mobilité pédestre et maintenir le lien social
	faciliter la mobilité des seniors et des personnes porteuses de handicap	Lutter contre l'isolement en créant des lieux intergénérationnels
	Favoriser l'employabilité des seniors et des personnes porteuses de handicap	Développer l'accompagnement à domicile soit par de la colocation, ou des logements intermédiaires
	Améliorer l'accès aux soins des seniors et des personnes porteuses de handicap	Déployer des services d'échange, d'entraide et de « coups de main » autour d'une plateforme mutualisée
	repérer les actions à mettre en œuvre en matière d'aménagements urbains adaptés, de transports...	Développer le portage de repas à domicile, les courses solidaires
Transition numérique	Développer les différentes solutions de lutte contre la fracture numérique sur les quartiers	Mettre en œuvre sur les quartiers les conseillers numériques France Services, les aidants numériques
	Promouvoir l'éducation numérique via l'alphabétisation numérique, le soutien à la capacité d'utilisation des logiciels de base, l'apprentissage de la navigation sur internet et de la gestion des réseaux sociaux	Assurer des formations gratuites et itinérantes à l'utilisation des outils numériques et proposer des outils numériques reconconditionnés à des prix adaptés Renforcer le rôle des bibliothèques et des médiathèques dans la lutte contre la fracture numérique
	Faciliter l'accès aux services en ligne	Installer des équipements partagés dans l'espace public Faire connaître les métiers du numérique
	Encourager la participation citoyenne en permettant aux habitants des quartiers de s'engager dans des initiatives en ligne, de participer à des forums publics et de se connecter avec d'autres personnes	Sensibiliser les jeunes publics pour éveiller leur curiosité et leur rigueur face à leurs pratiques numériques et en les incitant à respecter les autres en ligne pour éviter toutes les formes de violence
	Favoriser l'inclusion sociale et économique en offrant de nouvelles opportunités d'emploi, de formation, de participation et de communication	Promouvoir une véritable « culture citoyenne du numérique »
	Former au numérique dès le plus jeune âge	Sensibiliser le jeune public aux précautions élémentaires pour protéger sa vie privée en ligne
	Adapter l'enseignement et la formation aux emplois futurs du numérique	Faire connaître les numéros pour aider les victimes de harcèlement et leurs familles Prévenir efficacement en mettant en place le programme de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et lycées

	Sensibiliser les acteurs de l'orientation sur l'enjeu des métiers numérique du futur	Former le personnel à la lutte contre le harcèlement scolaire Rendre les élèves acteurs de la lutte contre le harcèlement scolaire
UN QUARTIER PLUS OUVERT, PLUS ATTRACTIF ET PAISIBLE		
Améliorer le cadre de vie et développer l'attractivité du quartier	Pérenniser les infrastructures sportives et culturelles actuelles et investir dans de nouveaux sites	Poursuivre le déploiement et la montée en puissance de ses équipements sportifs et de loisirs
	Faciliter l'accès aux services de proximité	Procéder à l'aménagement de la zone du Cléret
	Développer l'accès aux soins	Développer les services de proximité
	Renforcer l'économie locale	Développer l'activité du Centre de Santé et accueillir de nouveaux médecins et des internes
	Développer le tourisme	Replacer le savoir-faire local au cœur du réseau économique local Construire une offre d'itinérance touristique basée sur les mobilités douces, pédestres et cyclables
	Faciliter les mobilités	Valoriser la gare ferroviaire
Améliorer l'offre et la qualité des logements	Lier réhabilitation des logements en cœurs de villes et création d'une offre familiale en accession	Repenser la gouvernance du peuplement du territoire
	Lutter et anticiper la vacance structurelle via des scénarios de reconfiguration des logements	Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé
	Favoriser la production d'une offre locale de qualité et abordable	assurer une large information de l'OPAH RU, afin de garantir l'accès au dispositif aux personnes les plus isolées
	Agir sur des situations immobilières bloquées en priorisant les interventions foncières les plus stratégiques	favoriser le repérage des situations en s'appuyant notamment sur les organismes et personnels ayant accès aux logements
	Poursuivre le repérage et les actions de traitement de l'habitat indigne	assurer un suivi et un accompagnement des ménages dans la réalisation de leur projet d'amélioration de l'habitat, notamment dans les cas d'habitat indigne
	Accompagner les projets de travaux des copropriétés fragiles ainsi que la structuration des petites copropriétés	Organiser des réunions thématiques annuelles à destination des syndicats bénévoles sur des thématiques avec intervention de l'ADIL 33
	Accompagner le vieillissement de la population en adaptant les logements existants et en développant une offre nouvelle en cœurs de bourgs	Création d'un répertoire des copropriétés non immatriculées avec définition d'un programme d'actions spécifique
	Poursuivre la réhabilitation thermique du parc de logements	Organisation de cycles réguliers de rencontres avec les syndicats professionnels

Favoriser la tranquillité publique	Mettre en place une stratégie concertée, globale et partenariale, de prévention, en particulier avec les mineurs et les jeunes majeurs, avec un focus sur les violences intra-familiales, l'aide aux victimes, la prévention de la récidive, l'occupation illicite, en s'appuyant sur des professionnels de la médiation et de la prévention spécialisée	développer une politique de prévention
	Accentuer la présence, en particulier nocturne, des forces de sécurité nationale (gendarmerie), renforcer la coopération entre ces forces et les polices municipales	Maintenir, voire accentuer, des dispositifs de tranquillité publique
	Continuer à développer les liens avec les services de justice de Gironde (procureur de Libourne), les créer avec ceux de Dordogne (procureur de Bergerac)	retravailler la politique de logement pour déconstruire la ségrégation socio spatiale
	Développer une mixité sociale, en proposant et faisant vivre des actions de rencontres, en identifiant des lieux de convergence	Développer le dispositif « logements accompagnés » en lien avec l'ARS et les bailleurs sociaux
UN QUARTIER CITOYEN		
Lutter contre les discriminations pour promouvoir « l'art du vivre ensemble »	Promouvoir l'égalité, lutter contre toutes les formes de discrimination, notamment liées à l'origine et à la résidence, prévenir les pratiques discriminatoires des institutions, des acteurs publics, des acteurs privés, améliorer la visibilité de l'action publique dans les domaines de la LCD et de la lutte contre les inégalités femmes/hommes	Informé sur les procédures (dépôts de plainte, défenseur des droits)
		Développer la médiation pour rétablir le lien social et la compréhension
		Former à la lutte contre les discriminations les professionnels (les élus locaux, éducateurs, sportifs, animateurs, bénévoles, bailleurs sociaux, fonctionnaires en lien avec le public, les enseignants, ...)
		Construire des parcours adaptés pour les victimes de racisme et discriminations
		Identifier et partager les bonnes pratiques et favoriser la coconstruction d'outils
	Développer les actions sur les représentations négatives des quartiers et de leurs habitants	
	Développer des pratiques pédagogiques pour favoriser l'éducation à la citoyenneté dans les milieux éducatifs/espaces de socialisation	<i>Développer la justice préventive et « restaurative » du Plan (Pessac, ...) et de formations des acteurs publics et privés sur la LCD et les inégalités F/H</i>
	Promouvoir l'égalité femmes/hommes et lutter contre les inégalités	<i>Développer la culture de l'égalité dès le plus jeune âge en travaillent cette question dans les établissements scolaires</i>

<p>Lutter contre les inégalités femmes/hommes pour redonner confiance dans la valeur « égalité »</p>	<p>Mieux accueillir et accompagner les femmes victimes de violences intrafamiliales ainsi que leurs enfants</p>	<p>-Partir des demandes des femmes et des jeunes filles pour modifier ou reconstruire l'espace public qu'elles désertent</p> <p>Favoriser les aménagements urbains, réaménagement des parcs afin de permettre aux femmes et enfants de se réapproprier l'espace</p> <p>Mener des actions sur l'égalité femme homme en écoles et collèges</p> <p>Renforcer l'accès des femmes des quartiers aux actions d'information sur le droit des femmes</p> <p>Ouvrir un lieu pour les femmes (Maison des femmes, Café des femmes,...) pour notamment capter les femmes discriminées</p> <p>Intégrer dans le financement une grille prenant en compte l'égalité femmes-hommes</p> <p>Développer une coordination efficace des acteurs et renforcer les instances locales</p> <p>Faciliter les dépôts de plainte notamment par l'accueil par des intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie</p> <p>Favoriser la médiation</p> <p>Faciliter l'aide aux victimes, en particulier de violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales</p> <p>Améliorer la prise en charge des victimes et augmenter les places d'hébergement dédiées</p> <p>-Renforcer le suivi des auteurs de violence</p> <p>Faire connaître les informations et outils existants</p> <p>Faire connaître et Renforcer les mesures existantes</p> <p>Soutenir les associations accompagnant les femmes victimes de violence</p> <p>Mobiliser et mieux repérer les victimes invisibles</p>
<p>Promouvoir les valeurs de la République et laïcité</p>	<p>mener des actions, des événements, des formations, sur les valeurs de la République et laïcité tant pour les adultes que pour les enfants, dans les différents espaces de leur vie, à l'école, à la maison, dans le quartier, dans les associations, dans les espaces et les bâtiments publics, mais également en entreprise</p>	<p>mener des ateliers de laïcité à l'école : identifier les classes et les professeurs, identifier les intervenants, valoriser les actions menées</p> <p>créer des événements de type « rallye EMC et Laïcité » dans les établissements scolaires</p> <p>maintenir et renforcer une offre de formation VRL pour les citoyens, les associations, les bénévoles, les fonctionnaires, sur le territoire</p> <p>créer un réseau de référents laïcité/VRL sur le territoire avec des réunions de réseau</p> <p>effectuer une veille active des questions de Laïcité et VRL sur le territoire afin de mieux cibler la portée des actions et des événements</p>

➤ Des priorités données pour l'appel à projets 2024 par l'État, la Communauté de communes, les Villes de Sainte Foy la Grande et Pineuilh et le Conseil Citoyen

Une attention particulière sera donnée aux projets favorisant :

- l'emploi et le développement économique
- l'éducation, la santé et l'accès aux droits
- les transitions écologique, démographique et numérique
- l'attractivité et la tranquillité du quartier
- la citoyenneté

Les conventions pluriannuelles d'objectifs seront de nouveau possibles et même encouragées notamment pour ce qui concerne les associations de proximité.

➤ Des orientations complémentaires pour le public jeune

→ *Pour les jeunes*

L'appel à projets « **Ville, Vie, Vacances** » permet de proposer des actions visant à offrir aux jeunes des quartiers prioritaires, âgés de 11 à 18 ans, un égal accès aux loisirs éducatifs, à la culture, au sport et aux vacances pendant les périodes de vacances scolaires.

Priorités d'actions :

- les projets éducatifs favorisant l'ouverture des jeunes au monde extérieur, l'apprentissage des valeurs de la République et la citoyenneté
- les séjours préparés en amont par les jeunes ou s'inscrivant dans une logique de contribution-rétribution
- les chantiers éducatifs et les projets permettant une première approche du monde du travail
- les projets pédagogiques favorisant le respect mutuel entre les filles et les garçons

Les points suivants seront particulièrement examinés lors de l'instruction des projets :

- la mixité fille/garçon dans les activités proposées
- la qualification et la mixité de l'encadrement
- l'articulation avec les dispositifs éducatifs existants visant les jeunes les plus en difficulté (projets de réussite éducative, École ouverte, ...)
- l'ouverture des structures pendant la période des vacances estivales (et notamment le mois d'août)

→ *Pour les vacances estivales*

La pérennisation du dispositif « **quartiers d'été** » va permettre de dynamiser les quartiers durant la période estivale. Ce dispositif comporte six volets essentiels : éducatif, culturel, sportif, associatif, emploi et formation, renforcement des services publics.

L'objectif de ce dispositif est de proposer des activités et des dispositifs pendant les congés estivaux avec une attention particulière portée aux jeunes.

Le dispositif "quartier d'été" est destiné à l'ensemble des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il est également prioritairement destiné aux actions qui se dérouleront sur les mois de juillet et août (avec possibilité, de manière exceptionnelle, de l'étendre aux mois de juin et septembre).

Les deux grandes orientations du dispositif sont les suivantes :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte
- Un temps de rencontres et de renforcement du lien social

Vos projets devront également respecter trois priorités transversales :

- rencontres inter-quartiers
- activités de jour mais aussi en soirées et weekends
- activités mixtes, intergénérationnelles et dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles.

➤ Focus sur les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO)

La circulaire du 31 août 2023 incite à la multiplication des conventions pluriannuelles d'objectifs dès 2024 (objectif : 50 % de CPO en 2025).

Les CPO ont pour objectif de donner l'assurance aux associations d'un financement pérenne sur trois ans quand bien même les montants des années N+1 et N+2 sont prévisionnels.

Une CPO ne peut être établie que si :

- les projets portés par les structures s'inscrivent dans la durée
- la structure est connue pour la qualité de ses interventions
- la santé financière de l'organisme est satisfaisante

EN PRATIQUE :

- le porteur de projet ne dépose qu'un seul dossier de demande avec 3 budgets (années N, N+1 et N+2)
- une convention en année N est signée entre l'État et la structure, puis deux avenants en N+1 et N+2
- un bilan est à saisir chaque année

Toute nouvelle demande de CPO devra être travaillée en amont avec les référents politique de la ville

➤ Comment déposer une demande de financement ?

* Prise de contact avec les référents Politique de la Ville de l'État et la Communauté de communes du Pays Foyen

Pour tout nouvel opérateur ou nouveau projet, il est nécessaire de prendre contact avec les référents Politique de la Ville avant tout dépôt de demande de subvention afin d'échanger sur le projet, de vérifier son éligibilité. Le porteur de projet peut prendre rendez-vous en adressant un courriel commun à l'attention des 2 référents (coordonnées en page 8).

Pour une reconduction de projet, il est conseillé d'adresser un mail commun à l'attention des référents Politique de la Ville pour informer de votre intention de reconduction. Un rendez-vous pourra être proposé afin de présenter le bilan de l'action et d'échanger sur les modalités de sa reconduction.

* Dépôt du dossier de demande de subvention auprès de l'État et de la Communauté de communes avant le 31 janvier 2024

Un dossier unique doit être déposé sur « Dauphin » <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Il est demandé aux porteurs de projets de :

- ne pas attendre la date limite pour saisir sa demande (risque de problème technique liée à l'affluence sur le portail)
- d'informer par mail les référents Politique de la Ville du dépôt de dossier sur le portail « Dauphin » (afin de parer à toute erreur d'aiguillage)

Lors de la saisie le porteur de projet doit :

- commencer l'intitulé de son projet par : « CV PAYS FOYEN » (contrat de ville), « VVV PAYS FOYEN »(ville, vie, vacances) ou « QE PAYS FOYEN » (quartiers d'été) selon l'orientation principale de l'action

Pour solliciter une subvention, saisissez dans le budget prévisionnel à la partie « 74 – Subventions d'exploitations » :

- pour l'État : dans l'onglet État, saisissez « 33 - ETAT - POLITIQUE - VILLE »
- pour la CdC du Pays Foyen: dans l'onglet Communauté de communes ou d'agglomération, saisissez « 33 – CC du PAYS FOYEN »
- pour Sainte Foy la Grande ou Pineuilh : dans l'onglet Communes, saisissez « SAINTE FOY LA GRANDE » (33220) ou « PINEUILH » (33220)

Vous pouvez également indiquer que vous sollicitez une subvention auprès d'une autre structure (département, région, autre administration de l'État...)

* Aide à la saisie (voir annexe n°1)

- Cellule d'accompagnement de l'ANCT (coordonnées page 17)
- Guide des usagers (guide à télécharger)
- Fiche d'aide à la saisie

➤ Comment est instruite votre demande ?

À la clôture de l'appel à projets, chaque dossier fait l'objet d'une instruction conjointe entre les services de l'État et la Communauté d'agglomération du Pays Foyen qui étudient leur financement au regard des **critères suivants** :

- ✓ les bénéficiaires du projet sont les habitants du quartier prioritaire
- ✓ les objectifs qualitatifs et quantitatifs du projet sont précis et des indicateurs de suivi et d'évaluation sont prévus (nombre de personnes ciblées, répartition femmes/hommes, part des habitants du quartier prioritaire, ...)
- ✓ les modalités de mobilisation des habitants et de leur participation dès la construction du projet
- ✓ au moins un des objectifs du pilier transversal est pris en compte
- ✓ le projet s'inscrit en complémentarité de l'offre existante localement
- ✓ les partenaires locaux sont impliqués dans la planification de l'exécution de l'action
- ✓ le budget de l'action est cohérent (répartition de la subvention demandée entre l'État et ou la Communauté de communes du Pays Foyen.



le service Politique de la Ville de la préfecture n'accorde une subvention seulement si un co-financement est envisagé dans le budget du projet

Le porteur de projet doit veiller à compléter de manière détaillée le projet afin que ces critères puissent être appréciés.

L'avis sera rendu entre avril et mai 2024. Les actions sont financées pour l'année civile et doivent donc être terminées au 31 décembre 2024. La mise en œuvre des actions doit tenir compte de ce calendrier. Les actions se déroulant sur la période scolaire sont acceptées mais doivent rester une exception. La mise en œuvre des actions doit tenir compte de ce calendrier.

RAPPEL : le bilan des actions 2023 est à compléter dans Dauphin avant le 30 juin 2024. Les subventions 2024 seront versées sous condition que le bilan soit renseigné dans Dauphin et que son examen ne comporte pas de difficulté.

➤ Quel suivi et évaluation du projet ?

Le suivi des projets sera assuré par les référents Politique de la Ville qui faciliteront la mise en œuvre des actions et veilleront à leur bonne réalisation en lien avec les acteurs locaux.

L'évaluation du projet est obligatoire. Le bilan sera à déposer sur le portail Dauphin au plus tard le 30 juin 2025

➤ Les coordonnées des référents Politique de la Ville

Préfecture de la Gironde	Préfecture de la Gironde	Communauté d'agglomération du Pays Foyen
Gaëlle LABAYE Adjointe au chef de bureau Politique de la Ville	Clément MAES Délégué de la Préfète	Karine JEANNETEAU Responsable Politique de la Ville
gaelle.labaye@gironde.gouv.fr	clement.maes@gironde.gouv.fr	contact@paysfoyen.fr
05 56 90 62 82	07 88 42 20 86	05 57 46 20 58

CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA PLATEFORME DAUPHIN

09 70 81 86 94

ANNEXES

ANNEXE N°1

AIDE A LA SAISIE

Vous êtes invités à déposer dans le portail DAUPHIN une seule demande de subvention qui sera dirigée automatiquement vers les financeurs partenaires du contrat de ville (État, Sainte Foy la Grande, Pineuilh, Communauté de communes du Pays Foyen).

ATTENTION : *si vous sollicitez une subvention de droit commun (Conseil départemental, Conseil régional, CAF...), veuillez vous référer aux différents appels à projets de ces structures car les modalités de candidatures ainsi que les dates sont distinctes et ne sont pas traitées via la plateforme Dauphin.*

Pour vous aider dans la saisie, un guide de saisie USAGERS est disponible sur <https://acteurs.lagrandeequipe.fr/ng/app/filebank/849/documents/67083>. Pour éviter les erreurs, nous vous conseillons de le suivre scrupuleusement.

BUDGET PREVISIONNEL (Plan de financement) : Il doit être rempli avec la plus grande attention car **la sélection des financeurs conditionne l'acheminement de votre demande de subvention vers le bon service instructeur et donc la rapidité de son traitement.**

Dans la partie PRODUITS, compte 74 – « SUBVENTIONS d'EXPLOITATION », vous pourrez solliciter **les services en charge de la Politique de la Ville** :

De l'ETAT :

⇒ Etat – Préfet de département

- taper **33**

-puis sélectionner dans la déroulante : **33-ETAT-POLITIQUE-VILLE**

⇒ Etat – Préfet de région

- taper :**NOUVELLE AQUITAINE**

-puis sélectionner dans la déroulante : **NOUVELLE AQUITAINE-POLITIQUE-VILLE**

De la VILLE :

-taper **SAINTE-FOY-LA-GRANDE** ou le code postal **33220**

-puis sélectionner dans la déroulante : **SAINTE-FOY-LA-GRANDE (33220)**

De la COMMUNAUTE DE COMMUNES:

- taper **33** ou **SAINTE-FOY-LA-GRANDE**

- puis sélectionner dans la déroulante : **33-COMMUNAUTE-DE-COMMUNES-DU-PAYS-FOYEN**

74 - Subventions d'exploitation 3 500,00 €

Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités.....	950,00 €
33-ETAT-POLITIQUE-VILLE	950,00 €
Conseil-s Régional(aux).....	0,00 €
Conseil-s Départemental (aux).....	950,00 €
33-GIRONDE (DEPT)	950,00 €
Communautés de communes ou d'agglomérations.....	
1 000,00 €	
33-CC DU PAYS FOYEN	1 000,00 €
Commune(s).....	600,00 €
SAINTE FOY LA GRANDE (33220)	600,00 €
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler).....	0,00 €
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	0,00 €
L'agence de services et de paiement (emplois aidés).....	
0,00 €	
Aides privées (fondation).....	0,00 €
Autres établissements publics	0 00 €

DATE DE RÉALISATION DU PROJET : d'un point de vue budgétaire, fonctionnement en année civile. Le budget est délégué pour l'année 2024 aussi, tout projet débutant avant le 1^{er} janvier 2024 est irrecevable.

- début de réalisation du projet en 2023 : IMPOSSIBLE → cela entraîne un blocage technique qui oblige le service politique de la ville de la préfecture à vous envoyer une demande de modification

- réalisation du projet en 2024 : À PRIVILÉGIER → conforme au fonctionnement budgétaire en année civile

- début de réalisation du projet en 2024 et fin en 2025 : POSSIBLE → cas des projets qui se déroulent sur une année scolaire (doit rester une exception)

TERRITOIRE : pour le territoire de réalisation de l'action, ne pas se contenter de sélectionner Sainte Foy la Grande ou Pineuilh, merci de préciser le quartier prioritaire et ce même s'il n'y en a qu'un seul. (cf exemple ci-dessous)

UEAG . IMALE

Territoire :

Veillez préciser le(s) noms du(des) quartier(s) concerné(s) par le contrat de la ville :

Quartier Bourg